



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du VENDREDI 22 MARS 2013 à 20 HEURES 30

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO,
M. Eric GOMES, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE,
M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, Mme Catherine PLISSON
M. Philippe JOLY, M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVESSE,
Mme Karine BEUVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. Claude CHASSAING qui a donné procuration à M. Régis BIZEAU,
Mme Nathalie MARIE qui a donné procuration à Mme Anique DELRIVE,
M. Alain VIQUERAT qui a donné procuration à M. Eric GOMES.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2013, le Vendredi 22 Mars ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 18 mars 2013.

Début de la séance : 20 h33

=====

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du dernier compte rendu.**
2. **Vote des taxes**
3. **Vote des subventions**
4. **Budget primitif 2013– Budget Principal.**
5. **Budget primitif 2013- Budget assainissement.**
6. **Renouvellement convention assistance retraite cnracl**
7. **Avenant Guillo – Travaux de voirie.**
8. **Avenant au marché concernant l'organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs**

=====

1- **Approbation du dernier compte rendu.**

Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

=====

2- **Vote des taxes.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2013, à chacune des taxes directes locales,
DECIDE à l'unanimité,

De ne pas augmenter ces taux et de retenir ceux portés au cadre II du tableau de l'imprimé 1259 com, à savoir :

Taux communaux :

- . Taux taxe habitation : 13.12 %
- . Taux taxe foncière (bâti) : 10.39 %
- . Taux taxe foncière (non bâti) : 51.86 %
- . Taux de compensation relais des entreprises 14.04 %

=====

3- **Vote des subventions.**

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution du montant des subventions accordées pour l'année 2013 aux différentes associations, caisse des écoles et centre communal d'action sociale. Après en avoir délibéré,

*Le Conseil Municipal : **Décide** d'attribuer aux différentes associations, caisse des écoles et centre communal d'action sociale dans la limite des montants inscrits, la somme totale de 42 800 €uros.*

=====

4- Budget primitif 2013 - Budget Principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2013 du budget principal par chapitres et opérations,
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de 3 217 286.72 euros :

*** Section de fonctionnement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de 2 088 576,00 euros

DEPENSES

- 011 - Charges à caractère général 649 387,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés 598 720,00 €
- 014 - Atténuations de produits 366 010,00 €
- 65 - Autres charges de gestion courante 261 160,00 €
- 66 - Charges financières 10 400,00 €
- 67 - Charges exceptionnelles 1 250,00 €
- 022 - Dépenses imprévues 15 649,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement 70 000,00 €
- 042 - Opérations d'ordre 116 000,00 €

RECETTES

- 013 - Atténuations de charges 2 500,00 €
- 70 - Produits des services 177 050,00 €
- 73 - Impôts et taxes 1 464 765,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations 407 561,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante 33 200,00 €
- 77 - Produits exceptionnels 3 500,00 €

***Section d'investissement**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de 1 128 710.72 euros

DEPENSES

- 16 - Emprunts 22 000,00 €
- 020 - Dépenses imprévues 21 610,72 €

OPERATIONS :

- 00111 - Travaux de voirie 46 000,00 €
- 00132 - Acquisition de matériel 39 700,00 €
- 00133 - Acquisition matériel foyer 5 500,00 €
- 00135 - Acquisition matériel scolaire 4 000,00 €
- 00136 - Travaux de bâtiments communaux 70 600,00 €
- 00144 - Programme triennal 2012.2013.2014 296 300,00 €
- 00146 - Travaux foyer communal 40 000,00 €
- 00156 - Acquisition foncière 220 000,00 €
- 00157 - Propriété Guérinoterie 60 000,00 €
- 00158 - Avenue de Neuville 50 000,00 €
- 00159 - Travaux mise en sécurité (rue de goupigny) 173 000,00 €
- 00160 - Contrat départemental 60 000,00 €
- 00161 - Enfouissement des réseaux (novalés) 20 000,00 €

RECETTES

- 10 - Dotations, fonds divers (fctva, tle) 116 000,00 €
- 1068 - Excédent de fonctionnement 255 649,38 €
- 13 - Subventions d'investissement 107 690,00 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement 70 000,00 €
- 040 - Opérations d'ordre 116 000,00 €
- Solde d'exécution reporté 463 371,34 €

=====

5- Budget primitif 2013- Budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le Budget Primitif Assainissement par chapitres et opérations, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme totale de 412 527,73 euros.

*** Section d'exploitation - total = 143 295,05 euros**

Chapitres dépenses :

- 011 - charges à caractère général 94 000,00 €
- 66 - Charges financières 12 500,00 €
- 022 - Dépenses imprévues 3 748,05 €
- 042 - Opérations d'ordres 33 047,00 €

Chapitres recettes :

- 70 - Vente de produits 110 000,00 €
- 74 - Subventions d'exploitation 5 000,00 €
- 042 - Opérations d'ordre 16 385,00 €
- 002 - résultat reporté 11 910,05 €

*** Section d'investissement - total = 312 874,41 euros**

Chapitres dépenses :

Opérations d'équipement

- opération 10 - raccordement station d'épuration 293 000,00 €
- 020 - dépenses imprévues 3 489,41 €
- 040 - Opérations d'ordre 16 385,00 €

Chapitres recettes :

- 040 - Opérations d'ordre 33 047,00 €
- 1068 - Autres réserves (résultat d'exploitation reporté) 40 000,00 €
- 001 - résultat d'exécution 239 827,41 €

=====

6 – Renouvellement convention assistance retraite CNRACL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France qui arrive à terme le 30 mars 2013.

L'objet de cette convention est entre autre la prise en charge par le Centre Interdépartemental de gestion de la confection des dossiers CNRACL.

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière s'élevant pour 2013 à 41,00 euros par heure de travail.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

- à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour l'assistance dans la confection des dossiers CNRACL.

=====

7 – Avenant Guillo – Travaux de voirie.

Le conseil municipal, AUTORISE à l'unanimité,

Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GUILLO TP sise route de Vaubrun 28210 Nogent le Roi, un avenant n°1 qui ne dépasse pas 5% d'un montant hors taxes de dix mille cinq cent soixante deux euros et soixante centimes hors taxes (10 562.60 euros HT).

Montant initial du marché hors taxes : 229 933.11 euros

Montant avenant n° 1 hors taxes : 10 562.60 euros

=====

8 – Avenant au marché concernant l'organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 26 mars 2010 concernant la signature du marché signé à compter du 1^{er} avril 2010 (renouvelable deux fois) avec l'IFAC pour l'organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs Gambais, la délibération du 25 janvier 2013 modifiant la rémunération globale annuelle à 47 000 euros suite à la fréquentation plus importante de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un nouvel avenant avec l'IFAC 78, afin de mettre en adéquation le calendrier du marché avec le calendrier scolaire, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et de lancer un nouveau marché pour la rentrée 2013.

Il convient donc de signer avec l'IFAC 78, un avenant n°2 au marché signé le 26 mars 2010.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- A l'unanimité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 qui modifie la rémunération globale annuelle 2012/2013 qui est portée à 95 000 euros, le reste de l'acte d'engagement demeurant inchangé.

=====

QUESTION DIVERSE.

- Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 31 mai 2013 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 03.

Gambais le 28 mars 2013.

Le Maire
Régis BIZEAU